



COMMUNE DE BOUZIGUES **COLUMBARIUM**

Par souci d'harmonie de cet édifice,
la Municipalité de Bouzigues a défini certaines règles.

REGLES A APPLIQUER CONCERNANT LES PORTES DES CASES

- Ne pas graver directement sur les portes.
- Une plaque peut être collée sur la porte (taille des portes L51*H44). Les dimensions, formes, couleurs et police sont laissées à l'appréciation du concessionnaire. Seuls les noms, prénoms, dates de naissance et de décès seront portés sur la plaque.
- Des jardinières communes sont disponibles de part et d'autre du Columbarium.